Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse Herausgeber: La Croix-Rouge suisse

Band: 89 (1980)

Heft: 5

Artikel: Et si demain une catastrophe?...: le service Croix-Rouge est là

Autor: C.B.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-683516

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Et si demain une catastrophe?... Le service Croix-Rouge est là

«N'y aurait-il pas moyen de fonder des sociétés volontaires de secours qui auraient pour but de donner ou de faire donner, en temps de guerre, des soins aux blessés!...

... Ces sociétés pourraient même rendre de grands services pendant les époques d'épidémies ou dans des désastres comme des inondations, des incendies.»

Henry Dunant «Un Souvenir de Solférino» (1862)

Hier...

C'est en 1866 que fut créée l'Association de secours aux militaires suisses et à leurs familles dont le but principal était de «concourir au service sanitaire de l'armée suisse par tous les moyens dont elle pourrait disposer». En 1882, l'Association fut nouvellement constituée et prit le nom de Société centrale suisse de la Croix-Rouge.

Cette dernière se donna pour tâche de «développer les soins aux malades en temps de guerre et en temps de paix», par exemple en «organisant des cours pour infirmiers et infirmières, en mettant sur pied et en instruisant des colonnes de brancardiers pour les blessés et les malades».

L'arrêté fédéral concernant l'aide sanitaire à des fins militaires, du 25 juin 1903, reconnaissait la Société centrale suisse de la Croix-Rouge en qualité de représentant de toutes les sociétés et établissements s'occupant des secours sanitaires volontaires et de la formation du personnel soignant. La Société centrale suisse de la Croix-Rouge révisa ses statuts le 12 juillet 1914 et devint la Croix-Rouge suisse.

... et aujourd'hui...

C'est ainsi qu'aujourd'hui, l'une des tâches les plus importantes de la Croix-Rouge suisse consiste à soutenir le service sanitaire de l'armée en recrutant, formant et tenant à disposition tout le personnel soignant féminin dont il a besoin. C'est à quoi s'emploie le Service de la Croix-Rouge suisse sous la direction de son médecin-chef. Son objectif: pouvoir, en cas de catastrophe, sauver et soigner un maximum de blessés et de malades civils et militaires par la mise en œuvre efficace de tous les moyens et forces dispo-

nibles. Les femmes, membres du Service de la Croix-Rouge (SCR), engagées sur la base du volontariat, se recrutent pour la plupart parmi les infirmières, les aides-soignantes, les laborantines et les spécialistes de diverses professions paramédicales. Elles sont actuellement près de 5000 mais l'on estime qu'il en faudrait 2000 de plus pour faire fonctionner les quelque 50 hôpitaux militaires qui existent en Suisse.

Les membres du SCR n'ont l'obligation d'entrer en service qu'en cas de mobilisation mais elles peuvent suivre, tous les deux ans, un cours de complément de deux semaines qui a lieu dans des hôpitaux militaires.



Le Dr F. de Sinner, médecin-chef de la Croix-Rouge suisse, lors de la remise des brevets.

Au service de la population civile et militaire

C'est précisément dans l'un de ces hôpitaux militaires souterrains, situé à Mittelgösgen, canton d'Argovie, que la Croix-Rouge suisse avait convié les journalistes à une conférence de presse le 28 avril 1980. A proximité de la centrale nucléaire de Gösgen et abrité sous un champignon de nuages blancs qui prend sa véritable dimension dans le ciel bleu, il semble tout à coup crédible qu'une catastrophe puisse s'abattre d'un moment à l'autre sur n'importe quelle région tranquille et idyllique de la Suisse. Lorsque l'éventualité d'une catastrophe devient possible, il est important de savoir quelles mesures ont déjà été prises pour y faire face.

L'hôpital militaire souterrain de Mittelgösgen, à disposition des services sanitaires de l'armée et de la protection civile, a été construit en même temps que l'école de district de Mittelgösgen et inauguré en 1975. Une visite bien expliquée dans le labyrinthe souterrain de l'hôpital nous donne une idée plus précise des installations prêtes à fonctionner en cas de catastrophe. Ses 560 lits pourraient accueillir civils et militaires. Une salle d'opérations avec quatre tables et une salle de soins intensifs sont là pour parer aux urgences.

En temps normal, l'hôpital est occupé par les troupes sanitaires qui reçoivent là une partie de leur formation pratique. C'est précisément aux médecins et aux infirmières du SCR qu'incombe cette tâche d'instruction. Deux petites séances de travaux pratiques ont permis de mieux nous rendre compte en quoi consistait cette formation: dans une première salle, une infirmière apprend à des soldats sanitaires comment procéder à une infusion puis, dans la salle de soins intensifs, deux infirmières montrent comment utiliser les divers appareils de réanimation. L'hôpital est également pourvu d'une



Dans l'hôpital militaire, les SCR ont une double tâche: les soins à donner aux patients; elles mettent ici en pratique leurs connaissances professionnelles; l'instruction des soldats sanitaires qui doivent apprendre la technique des traitements et des soins en milieux hospitaliers.

pharmacie où se fabriquent quelques médicaments. Des produits de base sont à disposition, de façon à pouvoir fabriquer des médicaments essentiels en grande série si le ravitaillement en produits pharmaceutiques venait à manquer.

On demande des volontaires

Même si les installations ultra-modernes que l'on peut voir à Mittelgösgen ne sont pas partout la règle générale (quelques hôpitaux de montagne sont en effet constitués de baraques en bois), il n'en reste pas moins que ce n'est pas sur le plan matériel que le manque se fait sentir mais sur le plan humain. Les volontaires ne se bousculent pas en effet pour entrer au Service de la Croix-Rouge et l'on peut se demander pourquoi.

Est-ce la peur de l'uniforme qui le fait d'ailleurs confondre avec le SCF (service complémentaire féminin)? C'est possible, bien que l'on s'efforce de le maintenir relativement attrayant en le faisant évoluer de loin avec la mode. Est-ce le travail et la contrainte que supposent les cours de complément? Il est certain que le fait de rester deux semaines dans un souterrain (même si quelques sorties en plein air ont lieu tous les jours) n'est pas attrayant de



Photos M. Hofer



prime abord. Mais la plupart des hommes ne sont-ils pas obligés de le faire? On y trouve en revanche un esprit d'amitié entre femmes que l'on ne rencontre pas toujours dans le «civil». Le «drill» et la discipline militaire sont également conçus d'une manière souple et souriante qui ne devraient pas effrayer celles qui ont peur d'y perdre leur «féminité».

Actuellement, il n'existe pas d'école de recrues, car on estime que, de par leur profession, les volontaires ont suffisamment de connaissances. On prévoit cependant d'organiser un petit cours d'introduction afin de familiariser les nouvelles candidates à la vie militaire et à l'utilisation de locaux et de matériel nouveaux qu'impliquent des conditions spéciales en cas de catastrophe. Ces connaissances seront approfondies et mises en pratique lors des cours de complément. Il faut en effet apprendre à se sentir à l'aise dans un milieu militaire et à savoir utiliser des appareils et des instruments plus simples que dans la vie civile. Il est très utile de s'initier à la médecine de catastrophe et de guerre, ce que le personnel soignant professionnel n'a heureusement que rarement l'occasion de faire en temps normal.

Donc un travail utile qui peut se révéler indispensable d'un moment à l'autre et pour lequel la Croix-Rouge attend toujours plus de volontaires. L'expérience montre que les SCR s'acquittent très bien de ces tâches, à condition qu'elles puissent les «exercer» à l'occasion de quelques cours de complément. Les SCR doivent tout d'abord apprendre à se sentir à l'aise dans une exploitation hospitalière dirigée militairement. Le «drill militaire» est en l'occurrence très bon enfant, l'ambiance chaleureuse et le risque d'y perdre sa «féminité» n'est pas à craindre.

Le Service Croix-Rouge: ce qu'il faut savoir

- Le SCR fournit aux hôpitaux militaires:
 - le personnel soignant féminin
 - le personnel médico-technique et médico-thérapeutique
- Peuvent également faire partie du Service Croix-Rouge:
 - le personnel soignant non professionnel: aides hospitalières, samaritaines, etc.
 - des éclaireuses chargées de tâches administratives et d'assistance
- Conditions d'admission: toute Suissesse âgée de 18 à 35 ans
- Licenciement: comme à l'armée, il a lieu à 50 ans (à 55 ans pour les officiers). Un licenciement peut également intervenir plus tôt pour raison de maternité ou d'autres motifs importants
- Les formules d'inscription, ainsi que tous autres renseignements complémentaires peuvent être demandés directement à l'Office du médecin-chef de la Croix-Rouge Rainmattstrasse 10 3001 Berne Téléphone 031 67 27 06



C. B